

**ATARI**

Société Anonyme

78 rue Taitbout  
75009 PARIS

---

**Rapport spécial  
des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements règlementés**

Exercice clos le 31 mars 2017

**JLS PARTNERS**  
12 boulevard Raspail  
75007 PARIS

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

## **ATARI**

Société Anonyme  
78 rue Taitbout  
75009 PARIS

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés**

Exercice clos le 31 mars 2017

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE****Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

- 1) **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

**Contrat de consulting avec Batuta Capital Advisors LLC**

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 29 juillet 2015, la signature d'un contrat de consulting entre California US Holdings, filiale de votre société, et la société Batuta Capital Advisors, LLC, dont Monsieur Alexandre Zyngier, administrateur d'Atari SA, est dirigeant. Ce contrat prévoit un ensemble de prestations de conseil à réaliser au profit de California US Holdings afin de faciliter la mise en place notamment de partenariats marketing, d'accords de distribution, d'accords de licences, et de manière plus globale, de tous accords commerciaux susceptibles de permettre le redressement, le développement et la croissance du groupe Atari. La rémunération prévue au titre de ce contrat de consulting d'une durée de trois ans est de 2 250 000 actions de votre société à acquérir prorata temporis, au fur et à mesure de la réalisation des prestations dans le temps.

Personne intéressée : Monsieur Alexandre Zyngier, en tant qu'administrateur d'Atari SA, société contrôlant California US Holdings

Incidence sur les comptes de l'exercice : California US Holdings, filiale d'Atari SA, a enregistré une charge de 229 227 US Dollars.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration a motivé cette convention par le fait que celle-ci soit susceptible de contribuer au redressement, au développement et à la croissance du groupe.

- 2) **Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé**

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 15 novembre 2016, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 3 août 2016.

**Prêt de 5 000 000 d'actions par la société Ker Venture LLC**

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 13 juillet 2016, dans le cadre de l'extinction du litige opposant la société Atari SA à Alden et la signature d'un protocole transactionnel avec celui-ci, une convention de prêt d'actions par Ker Ventures LLC au profit d'Atari SA afin de lui permettre de procéder à un versement de 5 000 000 d'actions à Alden, tel que prévu dans le protocole transactionnel. Ce prêt est remboursable en numéraire ou en actions, au plus tard le 18 juillet 2016, et porte rémunération au taux d'intérêt légal.

Personnes intéressées : Monsieur Frédéric Chesnais en tant que Président du conseil d'administration d'Atari SA et Président de Ker Ventures LLC

Incidence sur les comptes de l'exercice : Les charges d'intérêts s'élèvent à 151,60 euros dans les comptes d'Atari SA.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Cette convention a permis à Atari SA d'honorer son engagement auprès d'Alden, dans les courts délais prévus dans l'accord.

**Prêt de 2 millions d'euros par la société Ker Ventures LLC**

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 13 juillet 2016, dans le cadre de l'extinction du litige opposant la société Atari SA à Alden et la signature d'un protocole transactionnel avec celui-ci, une convention de prêt d'un montant de 2 M€ au profit d'Atari SA afin de lui permettre de procéder à un versement de 4,5 M€ à Alden, tel que prévu dans le protocole transactionnel. Ce prêt, à échéance au 31 janvier 2018, porte intérêt au taux annuel de 10% et prévoit l'attribution gratuite de 4 117 647 bons de souscription d'actions de votre société (BSA) au prix de souscription de 0,17 € permettant la souscription à un nombre équivalent d'actions à tout moment sur 5 ans. Le rendement global estimé de ce prêt est de 17,65% l'an après intégration de la valeur de ces BSA. S'y ajoute également une commission d'engagement de souscrire à une augmentation de capital au prix de 0,17 € par action avant le 31 décembre 2016, rémunérée à 1% soit 20 000 € payable par remise d'actions de votre société.

Personnes intéressées : Monsieur Frédéric Chesnais en tant que Président du conseil d'administration d'Atari SA et Président de Ker Ventures LLC

Incidence sur les comptes de l'exercice : Le prêt a été remboursé par anticipation en date du 23 novembre 2016. Sur l'exercice, Atari SA a enregistré des charges d'intérêts à hauteur de 66 373,95 euros et de commission d'engagement pour 20 000 euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Cette convention a permis à Atari SA d'honorer son engagement auprès d'Alden, dans les courts délais prévus dans l'accord.

**Prêt de 500 000 euros par Monsieur Alexandre Zyngier – HZ Investments**

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 13 juillet 2016, dans le cadre de l'extinction du litige opposant la société Atari SA à Alden et la signature d'un protocole transactionnel avec celui-ci, une convention de prêt d'un montant de 500 000 € au profit d'Atari SA, accordé par Monsieur Alexandre Zyngier via l'entité HZ Investment qu'il contrôle, afin de lui permettre de procéder à un versement de 4,5 M€ à Alden, tel que prévu dans le protocole transactionnel. Ce prêt, à échéance au 31 janvier 2018, porte intérêt au taux annuel de 10% et prévoit l'attribution gratuite de 1 029 412 bons de souscription d'actions de votre société (BSA) au prix de souscription de 0,17 € permettant la souscription à un nombre équivalent d'actions à tout moment sur 5 ans. Le rendement global estimé de ce prêt est de 17,65% l'an après intégration de la valeur de ces BSA. S'y ajoute également une commission d'engagement de souscrire à une augmentation de capital au prix de 0,17 € par action avant le 31 décembre 2016, rémunérée à 1% soit 5 000 euros payable par remise d'actions de votre société.

Personne intéressée : Monsieur Alexandre Zyngier en tant que membre du Conseil d'administration d'Atari SA et dirigeant de HZ Investments.

Incidence sur les comptes de l'exercice : Le prêt a été remboursé par anticipation en date du 23 novembre 2016. Sur l'exercice, Atari SA a enregistré des charges d'intérêt à hauteur de 16 215,39 euros et de commission d'engagement pour 5 000 euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Cette convention a permis à Atari SA d'honorer son engagement auprès d'Alden, dans les courts délais prévus dans l'accord.

Lyon et Paris, le 1er août 2017

Les commissaires aux comptes

JLS PARTNERS



Jacques SULTAN

DELOITTE & ASSOCIES



Gérard BADIN